



1^{ère} année de licence Droit

Présentation des cours à option

Semestres 1 et 2

Semestre 1

UE5 : Options

HISTOIRE DES SOURCES CONTEMPORAINES Cours de :

Oscar FERREIRA pour l'amphi 1

L'article 7 de la loi du 30 ventôse an XII promulguant le Code civil des Français dispose : "A compter du jour où ces lois sont exécutoires, les lois romaines, les ordonnances, les coutumes générales ou locales, les statuts, les règlements, cessent d'avoir force de loi générale ou particulière, dans les matières qui sont l'objet desdites lois composant le présent Code". Ce témoignage d'adhésion à la nomophilie des Lumières et au légitimisme semble tout offrir à la loi, à une époque où elle est censée exprimer la volonté générale et être souveraine. Dès lors, les codifications napoléoniennes auraient dû sceller le sort de toutes les autres sources du droit. La jurisprudence, suspecte, et la doctrine, indésirable, n'échappaient guère à cette mise au pilon. *Toujours la loi, rien que la loi et jamais autre chose ?* L'histoire contemporaine des sources du droit démontre de toute évidence l'inverse, plus conforme aux théories des sources du droit qui ont fait florès dès le milieu du XIXe siècle. L'étudiant cherchera ici à saisir les soubassements du droit et les disputes que ses sources ont pu engendrer dans le temps, dans l'idée de comprendre et de maîtriser ses futurs outils de travail, nullement réduits aux codes.

Alexandre JEANNIN pour l'amphi 2

Ce cours aborde les sources du droit de la fin du XVIIIe au début du XXe siècle. Il s'agit d'une période charnière puisque, à la suite des codifications napoléoniennes, une seule source semble prédominer : la loi. Il faut attendre le milieu du XIXe siècle afin qu'émerge progressivement une véritable théorie des sources du droit, laquelle accorde une importance accrue à d'autres autorités. S'intéresser à cette théorie est donc indispensable à tout étudiant qui souhaite comprendre la façon dont s'élabore le droit. Qui crée le droit ? Qui l'interprète et donne un sens à celui-ci ? Qui systématisé et ordonne les solutions nouvelles ?

MINEURE

Consulter le livret des UE d'ouverture sur le site de l'ufr : <http://ufr-juridique-economique.u-bourgogne.fr/> dans la rubrique Scolarité/Emploi du temps.

Vous devez impérativement confirmer votre choix d'option du livre des mineurs au secrétariat avant le 30/09.

Semestre 2

UE4 : Compétences spécialisantes

Rhétorique

Cours de Pierre-Yves CONDE

"Que nul n'entre ici s'il n'est géomètre" : cette phrase aurait été gravée au fronton de l'Académie, l'école fondée par Platon à Athènes. En prétendant imiter les géomètres, les philosophes voulaient expulser les sophistes, qu'ils accusaient de n'être que de beaux parleurs, des rhéteurs monnayant leurs talents pour persuader juges et assemblées sans se soucier de vérité. Ainsi la tradition philosophique occidentale en vint-elle à opposer deux façons de parler et d'écrire : une façon noble, l'*apodeixis*, qui aurait la vertu de convaincre et de créer un accord sur le vrai par la seule force de la démonstration ; et une façon indigne, l'*epideixis*, qui se contenterait de persuader, voire de berner un auditoire captivé par de bas effets oratoires.

"Que nul n'entre ici s'il n'est logicien" : c'est ce que l'on pourrait graver au fronton des écoles et facultés de droit européennes depuis l'échec du "printemps des peuples" - cette vague de révoltes qui, en 1848, parcourut l'Europe monarchique. En prétendant imiter les logiciens, des juristes allemands contre-révolutionnaires voulurent alors faire taire les avocats de la démocratie, accusés d'aveugler le peuple et de se laisser aveugler par leurs propres opinions, d'ailleurs différentes les unes des autres, et donc sans aucune valeur. Ainsi la tradition juridique européenne en vint-elle à opposer la logique, censée démontrer à partir de définitions rigoureuses, et la simple rhétorique, ravalée au rang d'effets de style ne pouvant, au mieux, que faire partager des opinions subjectives.

Malgré leur culte de la géométrie et de l'*apodeixis*, les philosophes occidentaux n'ont jamais pu s'entendre entre eux. Et malgré leur culte de la "logique juridique", les juristes européens ne sont pas plus tous d'accord entre eux que les philosophes. C'est que, comme leur étymologie commune l'indique, l'*apodeixis*, la démonstration convaincante, provient, en partie, de l'*epideixis*, la parole persuasive, dont elle a toujours besoin. De fait, aucune démonstration ni aucun raisonnement logique n'a jamais convaincu personne sans s'appuyer sur un discours qui persuade.

Introduit cette année pour être développé dans les années suivantes lorsqu'un volume horaire plus important pourra être dégagé, ce bref court d'1h30 soulignera l'importance, que connaissent bien tous les avocats, de la rhétorique. On reviendra d'abord sur le rejet de la rhétorique par la tradition philosophique occidentale et les facultés de droit européennes ; on se penchera ensuite sur la réhabilitation de la rhétorique, comme élément essentiel du "raisonnement juridique", par certains juristes ; on prendra enfin l'exemple d'un grand procès récent sur le régime parlementaire où une rhétorique de qualité a su faire avancer un raisonnement particulièrement convaincant. Pas de validation puisque le cours ne durera que 1h30.

PROJET PERSONNEL ÉTUDIANT Cours de Florence MONNIER

L'objectif général est de proposer des conseils aux étudiants en phase d'apprentissage. Les étudiants ne possèdent pas toujours les repères suffisants et il est important de les aider à choisir un bon parcours académique.

Le PPE est l'occasion d'aider les étudiants à s'adapter à un nouvel environnement, à mieux définir leurs attentes et à interpréter les expériences acquises durant leurs études.

Une méthodologie d'investigation sera présentée aux étudiants, il s'agit :

- de leur permettre de mieux comprendre les interactions et synergies entre les différents enseignements dont ils bénéficient
- de faciliter la construction de leurs objectifs professionnels en identifiant les étapes du parcours visé.

La note portera principalement sur la conduite de la tâche réalisée, les informations collectées et la compréhension. L'évaluation prendra la forme d'une restitution écrite et/ou orale.

Semestre 2

UE5 : Options

Préparation concours B

Claire SOURZAT pour l'amphi 1

FABRICE HOARAU pour l'amphi 2

La culture générale est une épreuve essentielle des concours administratifs de catégorie B. Elle est aussi l'occasion de faire la synthèse des différents savoirs acquis au cours des cursus secondaire et supérieur.

Le cours a deux objectifs :

- Renforcer les acquis méthodologiques (écrit et oral)
- Sensibiliser aux problématiques actuelles

Les thèmes essentiels de l'actualité économique, sociale, politique, ... seront abordés sous forme d'exposés oraux, de discussion, de commentaire de texte, de plans de dissertation.

La réflexion portera sur des sujets variés : nouvelles technologies, sport, problèmes éthiques, politiques, environnementaux, sociaux

PHILOSOPHIE DU DROIT

Cours de :

Stéphanie GRAYOT-DIRX pour l'amphi 1

En première année de licence en droit, le cours semestriel et optionnel de philosophie du droit permet de réfléchir sur le Droit, sa définition, ses finalités et fonctions, en s'appuyant sur de grands auteurs dont la connaissance fait partie de la culture juridique attendue des étudiants.

Ce cours s'appuie et complète les cours déjà suivis au 1^{er} semestre. Il permet de donner aux étudiants qui le suivent des outils de réflexion qui leur seront utiles pour le reste de leur cursus et la préparation des concours et examens.

Après avoir présenté les principales questions que se sont posées, dans l'histoire des idées, les philosophes du Droit, les idées des principaux auteurs seront exposées (avec des extraits de textes, avec des extraits d'enregistrements de conférences audios ou vidéos à l'appui). Enfin, si le déroulement du cours le permet, certaines notions ou questions de droit privé ou public, rencontrées en 1^{ère} année, seront discutées à la fin du semestre, au prisme de ces principales doctrines, pour les éclairer.

Il est proposé aux étudiants de réaliser une fiche de lecture, à partir d'une liste de romans et pièces de théâtre, afin de compléter le cours.

Semestre 2

Cours de :

Elina LEMAIRE pour l'amphi 2

La seule analyse du droit en vigueur ne permet pas de répondre à toutes les questions que pose le phénomène juridique, car les règles de droit et les décisions de justice s'inscrivent dans un environnement vaste dont elles ne peuvent s'abstraire : il existe de nombreuses influences venant de la société, des autres sciences, ou d'autres systèmes juridiques que le seul droit français.

Le cours de philosophie du droit se présente comme une réflexion sur le droit, plus que comme un cours de droit "classique". Il a pour objectif de prendre du recul par rapport à la masse de règles juridiques, souvent appelées au changement, que l'étudiant, comme le praticien, sont amenés à analyser et appliquer.

Plus précisément, il s'agira de saisir le phénomène juridique en étudiant, en amont des règles de droit (dont l'étude se fait dans le cadre du cours d'introduction au droit), sa raison d'être, ses fondements, ses finalités, et en aval, sa mise en œuvre, ses instruments, ses méthodes, ou encore les spécificités du raisonnement juridique. L'approche sera nourrie tout à la fois des grands courants de pensée et d'exemples variés issus de la pratique et de l'actualité.

MINEURE

Consulter le livret des UE d'ouverture sur le site de l'ufr : <http://ufr-juridique-economique.u-bourgogne.fr/> dans la rubrique Scolarité/Emploi du temps.

Vous devez impérativement confirmer votre choix d'option du livre des mineurs au secrétariat avant le 30/09.